

LIVRET D'EXPOSITION

Bande dessinée et histoire

























La marée noire du siècle pag	e 3
Chronique d'une tragédie annoncée	€ 4
Le dernier voyagepage	e 5
Combattre la pollution - Une course contre la montre	≥ 6
Combattre la pollution - Mobilisation générale !	e 7
L'évolution de la pollutionpage	2 8
Qu'est devenu le pétrole de l'Amoco?page	≥ 9
De la sidération à l'indignation page	10
La grande colère des Bretons page	<u>1</u> 11
Les comités anti-marée noire page	12
Un attentat contre l'environnement page	: 13
Une terrible atteinte au vivantpage	14
L'impact écologique du nettoyage : des défis supplémentairespage	15
Un suivi écologique de long terme page	16
L'impact des hydrocarbures sur la santé humaine page	17
Un sinistre économiquepage	18
Faire face à l'urgence page	19
Agir face à la catastrophe	20
Les mesures post-Amoco page	21
En finir avec la complaisance page	22
À qui la faute ?	23
L'État défaillant ? page	24
Un procès hors-normes page	25
Le procès en responsabilitépage	26
Le procès en dommagespage	27
Le CEDRE page	28
Dans le sillage de l'Amoco page	29
L'évolution des risques de pollution maritime	30
Les pollutions maritimes aujourd'hui page	31
La multiplication des facteurs de risques	32
Un jalon pour l'histoire, un défi pour aujourd'huipage	33



En s'échouant sur les roches de Portsall le jeudi 16 mars 1978 vers 22 h, l'*Amoco Cadiz* provoque l'une des pires catastrophes écologiques du XX^e siècle.

Depuis la marée noire « inaugurale » du *Torrey Canyon* le 18 mars 1967, c'est la troisième fois que les côtes bretonnes sont souillées par les hydrocarbures. Celle de trop.

Si l'Amoco Cadiz tient aujourd'hui encore une place à part dans notre mémoire collective, c'est que son échouement a donné lieu à la pire marée noire alors jamais enregistrée dans le monde par la quantité incroyable de pétrole brut qu'il a déversé à la mer : 227 000 tonnes. Bien d'autres pollutions aux hydrocarbures ont suivi, parfois tout aussi dramatiques, mais jamais depuis une telle quantité de pétrole ne s'est échappée en une seule fois d'un même bateau.

Dans le pays tout entier, le choc est à la mesure de l'importance du sinistre, amplifié encore par la médiatisation massive dont celui-ci fait l'objet. Pour une partie de la population, cette tragédie doit être comprise comme le signal qui sonne le glas de l'économie capitaliste et du mode de vie des « 30 glorieuses ». La nappe visqueuse et mortelle qui endeuille la Bretagne c'est le pétrole de nos voitures, la rançon d'un certain « progrès », le résultat d'une marche du monde qu'il est temps de remettre en question.



e « chateau » de l'Amoco Cadiz englouti par les flots © Le Telegramme.

Bien des avancées ont été menées depuis au niveau mondial pour sécuriser un transport maritime dont l'ampleur ne cesse de croître, prévenir et combattre des pollutions marines qui ne se limitent plus désormais aux seuls hydrocarbures.

Cependant, plus de 40 ans après les faits, les débats et problématiques soulevés par l'*Amoco* demeurent tragiquement actuels.





Mis en service en 1974, l'*Amoco Cadiz* est un super pétrolier de 334 mètres de long sur 51 de large construit par les chantiers Astilleros de Cadix.

Il bat pavillon libérien mais est la propriété de l'Amoco Transport, une compagnie de Chicago implantée aux Bermudes appartenant en réalité à l'Amoco International Oil Company, elle-même filiale de l'American Oil Company. Au moment de son naufrage il transportait 227 000 tonnes de pétrole brut pour le compte de Shell.

Contrôlé et approuvé par le Bureau Veritas, organisme de certification américain, c'est l'un des bateaux les plus gros et les plus modernes de son temps. Il est composé de 15 cuves pour rendre sa coque plus résistante, robuste et flexible. Cependant, une suite de dysfonctionnements dans sa construction et son entretien vont mener tout droit à la catastrophe. Dès son lancement, des fuites d'huile au niveau du gouvernail sont décelées. Une visite de contrôle exhaustif des bateaux est obligatoire tous les 4 ans afin de les réévaluer. Des mises à sec intermédiaires doivent permettre l'entretien courant.

Or, lors de la mise à sec de 1976 les réparations nécessaires ne sont pas faites car la compagnie les estime trop onéreuses. Le circuit de secours n'est pas entretenu. Pour les mêmes raisons financières, la mise à sec de 1978 qui aurait dû permettre de déceler la défaillance du gouvernail est retardée.







L'Amoco Cadiz part du terminal pétrolier iranien de l'île de Kargh, dans le golfe Persique, le 7 février 1978. Il a pour destination Lyme Bay sur la côte sud de l'Angleterre puis Rotterdam. L'équipage, entièrement italien, est dirigé par le capitaine Pasquale Bardari.

Le jeudi 16 mars à 9 h 45 la barre de l'appareil à gouverner se bloque alors que l'*Amoco* se trouve au large d'Ouessant. Les fuites d'huile observées à ce niveau depuis 1975 allaient croissant depuis plusieurs mois, mais cette fois-ci, le manque de lubrifiant est tel qu'il n'y a plus de pression du tout dans le gouvernail. Le capitaine fait immédiatement stopper les moteurs. L'équipage tente de faire face mais inutilement, tout espoir de réparation est abandonné.



Le dernier voyage de l'Amoco Cadiz © Le Télégramme.

Violemment chahuté par les vagues qui battent ses flancs, le pétrolier hors de contrôle est poussé vers la côte à une vitesse de 5 à 6 km/heure. Malgré la gravité de la situation, le capitaine n'envoie d'abord qu'un simple message de sûreté « TTT » signalant une avarie et demandant aux autres bateaux de ne pas l'approcher. Ce message est partiellement capté pour la première fois vers 10 h 20 par Conquet Radio. Ce service des Postes Télégraphes et Téléphones assure la correspondance téléphonique et télégraphique entre les navires en mer et la terre et effectue une veille permanente des fréquences de détresse.

Mais les messages « TTT » sont fréquents dans cette zone particulièrement dangereuse et très fréquentée, surtout lorsque les conditions météo sont très mauvaises. Les opérateurs ne s'alarment donc pas. Vers 11 h, Bardari contacte Conquet Radio pour la première fois. Il se renseigne sur la station de remorquage la plus proche mais sans demander assistance. À cause du décalage horaire, il ne peut joindre son armateur à Chicago. Il ne parvient pas non plus à joindre la succursale de Gênes dont il dépend, mais vers 12 h 25, il se résout tout de même à demander l'intervention d'un remorqueur. Le plus proche est le *Pacific* de la compagnie allemande Bugsier commandé par le capitaine Hartmut Weinert. Celui-ci fait immédiatement route vers l'Amoco et les opérations de secours commencent dès son arrivée bien que Bardari refuse tout contrat avant d'avoir obtenu l'aval de son armateur. Cet accord ne sera donné qu'à 16 h (9 h à Chicago) après de longues négociations.

Précieux aux navires en perdition, les remorqueurs ont mauvaise réputation. Surnommés les « requins », ils sont accusés de se tenir aux aquets dans les zones dangereuses, à l'affût des navires en difficulté qu'il leur faut rallier avant la concurrence. Leur intervention se fonde par défaut sur le système du « no cure no pay » : ils ne touchent rien s'ils échouent à sauver le navire en détresse au secours duquel ils se sont portés mais peuvent gagner gros s'ils parviennent à le secourir. Leur rémunération est fixée en fonction des dangers encourus, de la valeur de la cargaison.... Construit en 1962, le *Pacific* demeure en 1978 l'un des plus puissants remorqueurs de son temps (75 tonnes de traction, moteur de 10 000 chevaux). Pourtant, malgré tous ses efforts il ne parvient pas à freiner la dérive de l'Amoco. Weinert s'en rend compte rapidement et fait appel au Simson, un autre remorqueur de la compagnie Bugsier, mais celui-ci se trouve vers Cherbourg à 10 h de navigation de là, et il arrivera trop tard.

Ce n'est que vers 20 h, alors que l'inexorable dérive se poursuit, qu'à terre on commence à s'inquiéter. Alerté par le sous-patron du canot de sauvetage de la station SNSM de Portsall, Conquet Radio signale le convoi au Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage en Manche qui jusque-là ignorait la situation. À peu près au même moment, le sémaphoriste de Saint-Mathieu et le quetteur de Molène avertissent le Centre Opérationnel de la Marine. Les plus hautes autorités sont dès lors mises au courant du danger. En vain ; peu après 21 h une première collision, très forte, a lieu. L'Amoco touche le fond et s'échoue de l'arrière ; les roches percent la coque sur presque toute sa largeur au niveau de la salle des machines où l'eau s'enqouffre immédiatement. À 21 h 30, l'Amoco talonne une seconde fois, plus fortement encore. La coque est déchirée dans la longueur, plusieurs cuves sont percées et le pétrole commence à s'écouler à la mer. À 21 h 50, Bardari fait tirer des fusées de détresse pour signifier que l'équipage est en danger. Le *Pacific* demande l'intervention

d'un hélicoptère de la Marine nationale pour secourir les marins qui seront hélitreuillés dans la nuit. À 22 h, l'Amoco Cadiz s'échoue définitivement à environ 1,5 km de Portsall après avoir dérivé pendant plus de 11 h sur environ 42 km. Secoué toute la nuit par la tempête, il se brise en deux au matin du 17 mars, vomissant pleinement sa noire cargaison.



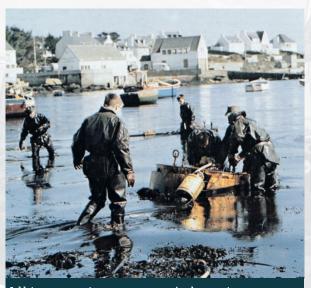
Bleu Pétrole, page 29, Morizur et Montgermont, 2017.

Combattre la pollution Une course contre la montre

Dès 22 h le jeudi 16 mars, le Centre Opérationnel de la Marine fait appareiller le *Chevreuil*, bâtiment logistique équipé de moyens anti-pollution.

Le plan « POLMAR » est déclenché à 23 h 20 à l'initiative du Préfet du Finistère. Instauré par la circulaire ministérielle du 23 décembre 1970 relative à la lutte contre les pollutions accidentelles des côtes par hydrocarbures, ce plan établit les procédures et répertorie les moyens pour faire face à ce type de sinistres.

En cas de marée noire, chaque seconde compte: une véritable course contre la montre s'engage donc pour essayer de récupérer le pétrole en mer et éviter l'arrivée des nappes au rivage. Dans un premier temps, les autorités envisagent d'incendier le navire mais, sur l'avis des experts, elles y renoncent. L'opération serait bien trop dangereuse, à cause du risque élevé d'explosion, et inutile puisqu'elle n'éviterait pas la pollution. Seule la partie la plus volatile du pétrole contenu dans le bateau brûlerait, entraînant fumées nocives et projection de gouttelettes de goudron. Dès la nuit même du naufrage, les autorités font donc acheminer l'ensemble des barrages flottants disponibles dans le pays pour tenter d'endiguer la nappe de pétrole qui s'écoule de l'épave.



Soldats manœuvrant une pompe pour aspirer le mazout parvenu au rivage. Service Historique de la Défense, 2006 ZH 192.



Mais, représentant en tout et pour tout 14 km de protection, leur nombre est bien insuffisant. Ils sont de plus totalement inutiles étant donné l'état de la mer, extrêmement agitée, et la force des vents.

Au lendemain de la catastrophe, des tentatives sont conduites pour tenter d'alléger le navire. Plusieurs petits pétroliers ainsi que des navires de la Marine nationale arrivent sur zone, mais le gros temps rend impossible toute opération de transbordement de la cargaison.

Des pompes adaptées affrétées depuis les États-Unis arrivent bien à Roissy le 21 mars mais, comble d'ironie, le camion qui les transporte verse dans un fossé à proximité de Ploudalmézeau!

Rien n'empêche donc l'*Amoco* de « vomir » inexorablement sa cargaison. L'épave est finalement grenadée les 29 et 30 mars pour s'assurer que l'intégralité des hydrocarbures contenus dans ses différentes cuves soit bien libérée et éviter une pollution lente et diffuse.

Dès lors, il ne reste plus qu'à pomper le pétrole qu'on n'a pas su contenir. Les premiers à opérer sont les agriculteurs. Ils seront 500 en tout à œuvrer avec leurs tonnes à lisier, seules capables de circuler sur les plages pour y pomper l'émulsion de pétrole et d'eau.

Combattre la pollution Mobilisation générale!

Rapidement mobilisés, des militaires venus de la France entière arrivent progressivement sur les côtes polluées. Ils seront 35 000 à combattre la pollution tout au long des trois mois que dureront les opérations.

Largement relayée par les médias, la catastrophe touche profondément non seulement les Bretons mais les Français dans leur ensemble. L'émotion est générale et les appels à la solidarité et à l'action (diffusés notamment à la radio sur Europe 1 et à la télévision sur TF1 ou Antenne 2) rencontrent un franc succès. De nombreux jeunes bénévoles, scandalisés, affluent sur les côtes souillées pour prêter main-forte, au moins le temps des vacances scolaires. Mais cet afflux de bonnes volontés qu'il faut loger, nourrir, équiper, former, encadrer pose finalement plus de problèmes aux autorités locales qu'il n'est efficace.

NON A LA MARÉE DU BÉNÉVOLAT

WAS ARREST SALE PLANTER OF THE PROPERTY OF THE PR

Il n'en demeure pas moins que l'effort déployé est sans précédent, à la mesure de l'ampleur de la catastrophe. La tâche est rude et ingrate. Il faut nettoyer les plages et rochers manuellement à l'aide de pelles, râteaux, seaux, poubelles, fourches...





Bleu Pétrole, page 44, Morizur et Montgermont, 2017.

Pour s'efforcer de prévenir l'arrivée du pétrole à la côte, les nettoyeurs vont recourir également à des produits « dispersants » répandus directement sur les nappes par des rampes et lances spéciales. Sous leur action, les hydrocarbures se transforment en fines gouttelettes qui se dissolvent plus facilement dans l'eau de mer et sont assimilables par le milieu. L'emploi de ces produits est néanmoins très discuté. Notoirement nuisibles pour la faune et la flore, ils sont interdits sur les fonds de moins de 50 mètres. Dans les faits, ils ont cependant été utilisés bien plus largement, y compris sur le rivage, pour nettoyer les rochers ou les jetées par exemple.

Des produits « précipitants » (craie, poudre de caoutchouc...) sont également utilisés pour agglomérer le pétrole déjà émulsionné à l'eau de mer et l'entraîner par le fond. Ils sont employés surtout après le 10 avril dans les zones où les fonds atteignent une profondeur supérieure à 100 mètres et où il n'y a pas de crustacés. Les scientifiques sont cependant assez méfiants et réticents à leur usage car ils n'ont pas de certitudes sur le devenir du pétrole ainsi coulé et son impact à long terme sur les fonds marins.

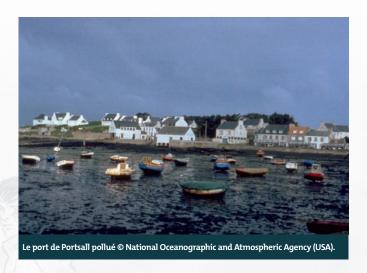


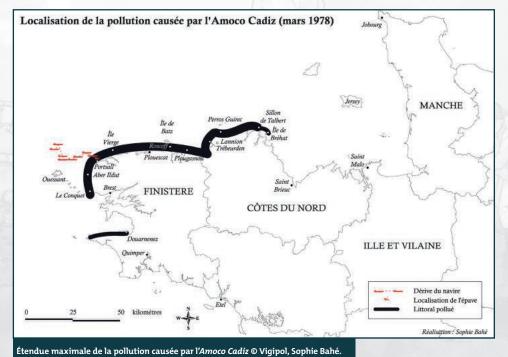
Entre le 16 et le 31 mars, l'extension de la nappe est constante et rapide.

Sous l'effet de forts vents d'Ouest / Sud-Ouest, la pollution pénètre profondément à l'intérieur des Abers. Le 25 mars, l'*Amoco Cadiz* a déjà perdu 90 % de sa cargaison. La nappe dérive vers le Nord-Est au gré des vents et le 28 mars, en vieillissant, elle commence à se fragmenter.

Dans le courant de la deuxième semaine du mois d'avril, le vent tourne à l'Est et inverse le sens de progression des nappes. De nouvelles zones sont polluées. Les vents tournent ensuite à nouveau au Sud-Ouest, ramenant les nappes vers le large. Fin avril, l'extension de la pollution est maximale : de la pointe Saint-Mathieu à l'île de Bréhat près de 400 km de côtes sont atteintes!

Le 26 juin l'état des plages est jugé satisfaisant et les opérations prennent officiellement fin. Le défi a été relevé, les plages sont propres pour les grandes vacances! Du moins en apparence et seulement en surface...







En s'échouant sur les rochers de Portsall, à environ 1,5 km du rivage, l'*Amoco Cadiz* a déversé près de 230 000 tonnes d'hydrocarbures sur les côtes du Finistère et des Côtes-du-Nord.

Sa cargaison était majoritairement composée d'Arabian Light, un pétrole particulièrement fluide. Selon le professeur Claude Chassé du Centre National de la Recherche Scientifique, sa partie la plus volatile, qui représente 40 % environ de la matière globale (90 000 tonnes), s'est évaporée.

Les 140 000 tonnes restantes se sont émulsionnées à l'eau de mer, formant une nappe de 500 km². 50 000 à 60 000 tonnes de cette substance nauséabonde sont venues engluer les côtes mais seules 15 000 à 20 000 tonnes de celle-ci ont été ramassées.

50 000 à 100 000 autres tonnes d'hydrocarbures se sont diluées sur toute la hauteur de la colonne d'eau.



Le reste a été biodégradé ou s'est retrouvé piégé dans les sédiments.



Roches baignées d'hydrocarbures. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2058 W 16.

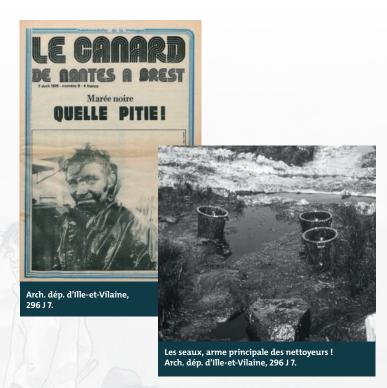


Le pétrole, en s'échappant des cuves de l'Amoco, forme une sorte de « mousse au chocolat », émulsion d'eau de mer et d'hydrocarbures, épaisse, collante et nauséabonde qui touche rapidement la côte.

La mer se trouve comme étouffée par une couche de surface visqueuse qui alourdit le mouvement des vagues. Le bruit énergique du ressac est remplacé par un bruit sourd, anormal; les oiseaux se sont tus. Un silence de mort règne aux alentours de l'épave.

Et puis il y a l'odeur. Tous les témoignages concordent, c'est elle qui frappe immédiatement les habitants de Portsall qui, avant de prendre connaissance du naufrage, pensent d'abord à une fuite de leur cuve à mazout. Il s'agit en réalité des composés les plus volatils, et les plus toxiques, du pétrole de l'*Amoco* qui sont les premiers à envahir l'atmosphère.

Aux premières heures du désastre, le choc est énorme. Les populations observent, impuissantes et sidérées, l'énorme monstre qui crache sa bile puante et mortelle. La mer est morte, violée ; rien ne sera jamais plus comme avant. Dès le samedi 18 mars, une véritable marée humaine envahit les rivages de Portsall, fascinée par l'image aussi effrayante que puissante du supertanker échoué.





Bleu Pétrole, page 36, Morizur et Montgermont, 2017.

Cette affluence macabre est telle qu'il faut barrer les routes pour permettre aux secours d'intervenir et délimiter des couloirs de circulation dans les dunes pour éviter qu'elles ne soient complètement piétinées.

Mais très vite, la colère et l'indignation s'emparent des Bretons. Après celles du *Torrey Canyon* (18 mars 1967), de l'*Olympic Bravery* (24 janvier 1976) et du *Boehlen* (24 octobre 1976) c'est la quatrième marée noire en dix ans. C'est celle de trop. Plus question de l'imputer à une simple « fortune de mer », cette catastrophe était prévisible et évitable. Cette fois-ci, ceux qui en sont directement responsables ne doivent pas rester impunis. Les pollueurs doivent payer.



La mer souillée, c'est non seulement toute l'économie bretonne qui est lourdement atteinte mais aussi l'identité et la fierté de toute une région.

En cette fin des années 1970, les préoccupations écologistes et régionalistes émergentes rencontrent un certain écho, notamment au sein de la jeunesse. Les Bretons connaissent la beauté de leur littoral. Contre « le gâchis capitaliste », marées noires ou centrales nucléaires, qui le menace, ils entendent le défendre pour continuer à « vivre et travailler au pays ».

Pour les pêcheurs, goémoniers, ostréiculteurs bretons, c'est la survie même de leur activité qui se joue. Leur colère est d'autant plus vive qu'en mars 1978 certains attendent toujours les indemnisations promises suite aux marées noires de 1976. Pour dénoncer l'insuffisance des moyens de lutte contre la pollution mis en œuvre par les pouvoirs publics, ils déposent leurs rôles d'équipage aux Affaires Maritimes de Brest. Ils exigent des indemnisations réelles et immédiates pour pallier leur manque à gagner et que des mesures soient prises, enfin, pour que de telles catastrophes ne se reproduisent plus.



L'exaspération va croissant à mesure que l'ampleur des dégâts se manifeste et que l'impuissance des pouvoirs publics éclate au grand jour.

Les manifestations prennent un tour de plus en plus violent. Des cormorans morts hissés en hauts de mâts sont brandis par la foule en signe de colère. En marge de celle du lundi de Pâques, à Brest, 2 000 à 3 000 manifestants débordent

les organisateurs et assiègent la Préfecture Maritime à coup de cocktails molotovs artisanaux. La police réplique à l'aide de lacrymogènes et de grenades offensives.







Face à l'ampleur et à la récurrence de telles catastrophes, l'opinion publique ne peut plus se satisfaire d'incriminer les éléments.

Dans les lycées, les Maisons des Jeunes et de la Culture, les Maisons de quartier... des « comités anti-marée noire » se créent pour dénoncer les conséquences environnementales et sociales du développement économique débridé et du profit à tout prix.

Rejoints par les syndicats, ils exigent que l'État impose de vraies mesures de prévention et de contrôle, se dote enfin de moyens de lutte adaptés, et surtout que les pollueurs paient. Pour ces militants, combat écologiste et lutte anti-nucléaire convergent dans une dénonciation globale de la société capitaliste qui, comme l'indiquent leurs slogans, mènera de la mort des oiseaux à celle de la mer, puis de l'homme.

Ils récusent les opérations de nettoyage entreprises par les autorités : selon eux, celles-ci ne concernent que les zones touristiques où elles se contentent d'éliminer les aspects les plus voyants de la marée noire. Ils contestent la répartition des secours et des opérations ainsi que le recours aux appelés du contingent, main d'œuvre gratuite « taillable et corvéable à merci » dont ils dénoncent les mauvaises conditions de travail. Pour les mêmes raisons, ils s'inscrivent contre le recours à des bénévoles venus des quatre coins de la France et même de l'étranger alors que les nombreux chômeurs de la région auraient pu trouver



Flyer annonçant la fête anti-marée noire

du 29 avril 1978, parc de la Penfeld, Brest.

Arch. dép d'Ille-et-Vilaine, 296 J 7.

rémunéré. Enfin. ils accusent les massmédias de tirer profit de la catastrophe en exploitant la mort des oiseaux au bénéfice de leur audimat. En concentrant l'attention du public sur la pollution des plages ils cachent le plus grave : la pollution de la mer, la mort massive des poissons et des crustacés - et escamotent la colère des Bretons.

là un emploi utile et



Par ailleurs, ces militants mettent en cause l'insuffisance de la réglementation en matière de sécurité maritime et surtout du contrôle en mer. Guidés par leurs intérêts commerciaux, les États maritimes ne font pas le nécessaire pour appliquer les conventions internationales, même quand ils les ont ratifiées. Les mesures doivent être imposées par une autorité internationale soucieuse des intérêts planétaires et de la mer dans sa globalité. Mais surtout, au-delà de cette « illusion réglementaire », c'est à la racine du mal qu'il faut agir en limitant la consommation par la lutte contre le gaspillage d'énergie et la surconsommation généralisée. Les cuves de l'Amoco ne contenaient qu'à peine l'équivalent d'une journée de la consommation française de 1978!

Dans le même esprit, *Les Amis de la Terre* et *l'Union Française des Consommateurs* organisent un boycott contre la Shell : si elle ne peut juridiquement être désignée coupable, ils la tiennent pour socialement responsable. Plus radical, le 26 mars *le Front de Libération de la Bretagne* provoque une explosion au centre de commandes de la Shell à Vern-sur-Seiche, sans faire de victime.



L'Amoco a engendré une pollution particulièrement néfaste pour la biodiversité.

Il s'est en effet échoué très près des côtes à une période où de nombreuses espèces avaient rejoint cette zone pour s'y reproduire. Par sa nature même, le pétrole qu'il a déversé est extrêmement toxique : très léger, il est composé d'un tiers de substances aromatiques qui s'évaporent rapidement dans l'atmosphère et qui se dissolvent facilement dans l'eau.



La météo très agitée, les forts courants, accélèrent encore sa fragmentation en une multitude de gouttelettes, favorisant ainsi la dispersion du pétrole dans la profondeur de la masse d'eau. Enfin, la nappe qu'il forme en surface empêche les échanges gazeux entre la mer et l'atmosphère asphyxiant les organismes marins qui se trouvent au-dessous.



Les scientifiques estiment ainsi que 30 % de la faune et 5 % de la flore ont été détruits sur 1300 km² et que plusieurs hectares autour de l'épave ont été stérilisés. Pourtant, de manière générale, il semble que le milieu marin ait manifesté une assez bonne aptitude à la biodégradation. La mer s'est en partie auto-régénérée et c'est elle en grande partie qui a nettoyé les plages et les rochers. En revanche, l'enfouissement des hydrocarbures dans les couches sédimentaires profondes, particulièrement dans les Abers, a entraîné une contamination dans la durée des espèces qui y vivent. Il n'a pas été possible du tout d'intervenir pour nettoyer ces zones particulièrement sensibles et l'élimination naturelle de la pollution y prendra encore des années.

Ailleurs, les remèdes employés pour traiter la nappe ont pu être pires que le mal. Sous-produits de l'industrie pétrolière, les produits dispersants et précipitants, même employés avec précaution, sont toxiques et il semble que la faune et la flore aient eu plus de mal à reconquérir les zones où ils ont été utilisés.



Une terrible atteinte au vivant

La « grande pitié » des oiseaux de mer Selon Claude Chassé, océanographe biologiste au CNRS, 40 000 à 70 000 oiseaux ont été touchés.

Il s'agit à 85 % d'alcidés (macareux, petits pingouins, guillemots...) qui vivent en permanence à la surface de l'eau et plongent pour se nourrir. L'impact de cette marée noire a été d'autant plus destructeur que de nombreux oiseaux avaient gagné le rivage pour nicher à terre et qu'il s'agit pour la plupart de populations déjà très touchées par les marées noires précédentes et les dégazages sauvages permanents.

Immédiatement après les faits, la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne et la Ligue pour la Protection des Oiseaux invitent la population à leur apporter tous les oiseaux mazoutés trouvés sur la grève et ouvrent des cliniques pour soigner ceux qui sont encore vivants. Les traitements sont malheureusement peu efficaces. Dès lors qu'ils sont entrés en contact avec





le mazout, les oiseaux perdent leur protection hydrofuge et leur flottabilité, ce qui entraîne rapidement une hypothermie; ils sont par ailleurs intoxiqués par le mazout qu'ils ingèrent en essayant de s'en débarrasser.

Pour tenter de les sauver il faut les réchauffer au plus vite, les gaver, les frotter à la lessive et, après un temps de réadaptation, les relâcher loin de la zone polluée. Malgré tous ces soins les survivants sont rares: sur 100 oiseaux traités 1 à 3 sont momentanément sauvés et on ignore leur devenir après relâchement.

Poissons, coquillages et crustacés

La mortalité des poissons est particulièrement forte dans les parages immédiats de l'épave à l'instant même du naufrage, surtout en ce qui concerne les poissons de roche surpris dans leur habitat. Alertés par l'odeur, ceux qui n'ont pas été foudroyés ont pu fuir, mais les poissons souffrent aussi de la forte mortalité des microorganismes dont ils se nourrissent. Les spécimens pêchés au cours de l'été et de l'automne 1978 sont rares, maigres, et présentent des lésions et des altérations sur



la peau, une érosion des nageoires... Les espèces de grande taille, vivant longtemps, sont particulièrement touchées. Les jeunes semblent plus affectés que les adultes et les scientifiques craignent que leurs capacités reproductives ne soient altérées. La reproduction ne pourra reprendre qu'en fonction de l'amélioration du milieu dans les « nurseries littorales » et les spécialistes redoutent que le « manque à pêcher » perdure sur une dizaine d'années.

Les crustacés sont moins atteints, environ 5 % des individus sont touchés sur l'ensemble de la zone. Pour ce qui est des coquillages, la mortalité est particulièrement forte à proximité immédiate de l'épave. Les espèces vivant enfouies dans le sable sont les plus impactées : coques, palourdes, couteaux... dont on retrouve des milliers de cadavres sur les plages. Mais surtout, 20 à 50 % de la population d'huîtres est affectée, essentiellement dans les Abers et en Baie de Morlaix.

La bonne résistance de la flore marine

L'impact sur la flore est plus limité. Sur le moment, la crainte des goémoniers est vive puisque la zone abrite le plus vaste champ d'algues du pays où l'industrie, agroalimentaire notamment, s'approvisionne largement. Mais la stérilisation redoutée n'a pas lieu; les algues survivent et la récolte 1978 est finalement satisfaisante.

L'impact écologique du nettoyage : des défis supplémentaires

Très rapidement, les opérations de nettoyage allant bon train, le stockage et l'élimination des résidus ramassés posent problème.

Faute de camions citernes suffisamment nombreux, il n'est pas possible de les évacuer à une cadence suffisante. Même en faisant appel à toutes les usines de l'Ouest, on ne parvient pas à retraiter aussi rapidement une telle quantité d'hydrocarbures. Les déchets pâteux et solides sont donc stockés provisoirement dans des fosses et des décharges. Ils sont aspergés de chaux pour les rendre inertes en attendant de pouvoir les évacuer ou de trouver à les réemployer comme remblai dans la reconstruction



Fosse de stockage provisoire de déchets liquides d'hydrocarbures. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 2058 W 16.

des digues ou sur les chantiers de la RN 12 et de la zone industrialo-portuaire de Brest notamment. Cependant, l'étanchéité de ces fosses est douteuse. On craint la pollution terrestre des nappes phréatiques comme ce fut le cas à Quimper après l'Olympic Bravery.



De plus, les lourds engins de chantier accélèrent l'érosion des plages et des dunes, tout comme la sur-fréquentation humaine de ce milieu fragile par les dépollueurs et les milliers de curieux venus voir ce triste spectacle.

Enfin, les peuplements animaux et végétaux des plages meurent en masse, non seulement englués sous le pétrole, mais aussi balayés par les jets d'eau haute pression et les pelles des nettoyeurs.

Un suivi écologique de long terme

Afin de mesurer l'ampleur de cette catastrophe inédite, le Centre National pour l'Exploitation des Océans lance très rapidement un suivi écologique d'un an comportant une douzaine d'études spécifiques.

Une centaine d'océanographes vont dresser l'inventaire des espèces les plus touchées en relevant la faune échouée, évaluer la pollution dans les frayères des Abers, contrôler la teneur en hydrocarbures dans la matière vivante...

Le CNEXO entreprend en outre une grande étude avec la National Oceanic and Atmospheric Administration américaine, qui s'attache essentiellement à observer les transformations biologiques du milieu et surtout des sédiments.

À plus long terme, un plan d'étude des conséquences de la marée noire sur l'ensemble du milieu pendant 3 ans est mis en place afin d'observer l'évolution de la pollution, la dégradation du pétrole et suivre la reproduction des espèces dans la durée.

Les scientifiques relèvent ainsi que la chaîne alimentaire est perturbée : poissons et crustacés se retrouvent sans nourriture et affaiblis, victimes de surinfection et d'intoxication interne qui



Outils de mesure de la pollution. © IFREMER.

se manifestent par des ulcères. Plus d'un an après, on constate encore des dégénérescences et malformations chez plusieurs espèces. Certaines populations s'effondrent car la reproduction et le développement des larves et des jeunes ont été très affectés par leur surmortalité.

Dès l'automne 1978 la marée noire semble avoir disparu des plages mais elle reste

bien présente dans le sable, à quelques dizaines de centimètres de profondeur, et surtout dans la vase des Abers. Si la masse d'eau s'est décontaminée en quelques jours, il a fallu un mois pour les coquillages placés en eau propre et il faudra 6 ans pour les sédiments et sables vaseux.

Selon un premier bilan effectué en novembre 1979, le nombre d'oiseaux morts peut être compris dans une fourchette allant de 19 000 à 37 000 individus. La marée noire aurait tué dans les premiers mois par engluement ou effet toxique autour de 260 000 tonnes d'animaux marins.

Les spécialistes estiment qu'il a fallu quatre ans pour que le pétrole soit complètement dispersé, mais ils ne savent pas combien de temps les composés cancérigènes contenus dans les hydrocarbures peuvent persister inaltérés et dangereux dans l'eau et les sédiments, et donc menacer les organismes marins.

EU38 RFP8869 4 IND 1137

ANOCO CADIZ : 40.000 TONNES DE PETROLE RISQUENT DE RESSURGIR DE LA MER; SELON UN SCIENTIFIQUE BRETON

RENNES 15 NOV (AFP) - DES PRELEVEMENTS SCIENTIFIQUES ET DES CONSTATATIONS DE BIOLOGISTES INDIQUENT QUE 40.800 TONNES D'HYDROCARBURES, ''PJEGES'' DANS LES SEDIMENTS MARINS DE LA COTE BRETONNE POLLUEE AU PRINTEMPS PAR LA CARGAISON DE ''L'ANOCO CADIZ'', RISQUENT DE RESURGIR, A REVELE A L'AFP N. MARCHAND, CHIMISTE DU CENTRE OCERNOLOGIQUE DE BRETAGNE.

M. MICHEL MARCHAND QUI A FAIT COMMAITRE AU PUBLIC LA MEMACE D'UNE NOUVELLE POLLUTION, MARDI SOIR AU COURS DU JOURNAL ''SOIR 3'" BIFFUSE DEPUIS LA STATION REGIONALE DE REMES. A EXPLIQUE :''DES MESURES SYSTEMATIQUES SONT EFFECTUEES TOUS LES MOIS BEPUIS LA CATASTROPHE (17 MARS 1978) DE LA COTE DES ABERS (FINISTERE NORD) A LA BAIE DE ST BRIEUC (COTES-DU-NORD), L'ANALYSE CHINIQUE DES PRELEVEMENTS D'EAU DE MER A DONNE EM SETTEMBRE DES TREURS EM HYBROCARBURES SUPERIEURES A CELLES DE JUIN. DE LEUR COTE, LES BIOLOGISTES ONT CONSTATE A PARTIR DE SEPTEMBRE, UNE SECONDE VAQUE DE MORTALITE DE LA PETITE FRUME DUI VIT NORMALEMENT SUR LES FONDS DE SABLE COMME CEUX DES ABERS'". SUIVRA

151113 NOV 78

Article AFP télégraphié. Arch. dép. des Côtes d'Armor, 1394 W 1.

Suite à la catastrophe, les zones les plus touchées ont été colonisées par des espèces opportunistes, résistantes au pétrole. Les espèces les plus tolérantes ont ensuite fait leur réapparition (en 1982-1983 elles représentent les trois-quarts des peuplements) avant que les espèces plus sensibles réinvestissent les lieux de façon normale à partir de 1984-85.

Selon Michel Glémarrec (responsable de l'Institut d'Études Marines de l'Université de Bretagne Occidentale), les pertes écologiques du milieu marin ne sont toujours pas entièrement résorbées en 1988. Un nouvel équilibre s'est mis en place mais la répartition des espèces n'est plus la même qu'avant le naufrage. Certaines espèces sans intérêt économique ont proliféré au détriment d'autres ; le crabe vert a ainsi remplacé le tourteau. La population d'oiseaux a à peine retrouvé son niveau de 1978 et certaines espèces, comme les petits pingouins du Cap Sizun, sont même localement éteintes. Le coût écologique, très discuté car extrêmement délicat à établir, est évalué à 400 millions de francs, soit à peu près autant que celui du nettoyage par les militaires.



Les opérations de dépollution ne sont pas sans risque pour la santé des dépollueurs.

Si le plan POLMAR, contre les pollutions maritimes, ne prévoit aucune enquête épidémiologique, certaines voix alertent sur les risques encourus par tous ceux qui travaillent à nettoyer les côtes bretonnes.

Les résidus pétroliers peuvent en effet pénétrer dans l'organisme humain par voie pulmonaire en cas d'inhalation, transcutanée (par contact avec la peau) ou même digestive en cas d'ingestion accidentelle. Ils peuvent provoquer maux de tête, vertiges, vomissements, douleurs abdominales, brûlures et érythèmes, conjonctivites...

Sans compter l'impact psychologique de cette désolation noire et visqueuse. Les soldats sont suivis par les médecins militaires mais pour les civils, que les autorités ne veulent surtout pas alarmer, on se contente d'appeler à la prudence. Les jeunes de moins de 17 ans et les personnes fragiles ne sont pas autorisés à participer aux opérations. En cas de trouble, les dépollueurs sont invités à consulter leur médecin...

De nombreux cas, apparemment limités et sans gravité majeure selon les autorités, sont recensés au moment des opérations mais il n'y a pas eu de suivi sur le long terme alors que les conséquences de l'exposition aux hydrocarbures peuvent se manifester après une période de latence.



Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 224 J 27.

Les médecins militaires suivent de près l'état de santé des soldats « au mazout »

Les civils peuvent aussi faire appel à leurs services

* Bon pour le service * : redoutée par de nombreux jeunes, cette phrase, qui sanctionne bien souveni les » trois jours *, pourrait bien être prononcée à de nombreuses reprises sur les côtes de notre région

Mais il s'agirait là d'un « service » n'ayant que peu de rapports avec la conscription, puisque c'est evel que rendent de leur pieu e'est eleis que rendent de leur pieu gré les benevoles que l'utterne contre la marée noire aux côtes de soolats. Ces bénévoles peuvent en effet porter des services des médecins miliaires, dont les patients habituels-ne sont plus exclusifs.

Un contrôle médical suivi

L'Armée a dépêché, sur les lieux

meme temps que de nombreux soldats et leurs officiers d'encadrement, un effectif important de medecins militaires.

Pourquot ce contróle médical par ticulierement suivi? Tout simple ment parce que l'on ne connaît pas exactement les risques encourus par ceux qui travaillent « au mazout « dans les conditions qui soni actuellement celles des nettoyeurs de plages.

de piages.

Les soldats doivent passer une visite médicale tous les deux jours, afin de dépister les éventuelles al-lergies ou maladies causées par le contact direct et cutinu avec le petrole. Ainsi, al P. C. marce noire de Trebeurden, quatre médiceins sur vent de près l'état de santé des 1,600 hommes de troupe stationnés sur leur domaine d'action.

En exercice normal, les soldats n'ont pas une telle couverture sanitaire.

Quelques cas bénins

Selon le lieutenant colonel Guerniou, au P.C. marée noire central de Lannion. les médecins militaires sont aussi appelés à se pencher sur la santé des civils qui travaillent dans les mêmes conditions que les soldats « Bien sûr, les civils restent libres de se laire solgner par qui lis veulent, et pour être pris en charge par un médecin de chez nous, il faut qu'ils en fassent la demande ».

Pour sa part, M. Grapperon, médecin au P.C. de Trébeurden, n'a pas encore recu de telle demande. Mais depuis huit jours qu'il suit ses « clients de fonction », il n'a pas eu affaire à une affection grave due à la marée noire « L'évaporation du mazout, qui augmente avec la chaleur, a bien causé quelques malaises, maux de tête, enuis respiratoires, ou allergies, mais tous ces problèmes de santé sont restés três besins «, précise-t-IL D'autre part, il a joute que la surveillance médicale accentitee n'a pour but que la securité des soldats, et qu'il ne « agit absolument pas d'un terrain d'expérience privilégié.

Quant aux contrôles que nous ef-

d'expérience privilègie.

« Quant aux contrôles que nous effectuons d'office, ils concernent seulement la peau non protégée et les yeux», continue-t-il. « En fait, tout est très calme et, compte tenu des protections (cirés, bottes, gants), on peut dire qu'il n'y a pas de danger à participer au nettoyage des plages et des rochers ».

Arch. dép. des Côtes d'Armor, 1394 W 1.



La bonne résistance de la flore marine

Au 1^{er} juillet 1978, la promesse donnée par les autorités est tenue : les principales plages ont été nettoyées en surface et elles sont baignées par des eaux à peu près saines.

Cela n'empêche pas la saison touristique 1978 d'être très impactée par le spectre de la marée noire. Il y aurait eu 1,5 million de touristes de moins que l'été précédent, soit une chute de fréquentation de 50 %. Le manque à gagner est estimé à 80 millions de francs. La confiance des touristes sera difficile à regagner et la perte d'attractivité se fera ressentir à moyen terme, surtout auprès de la clientèle étrangère.





Une catastrophe pour la pêche

Pour ceux qui vivent des produits de la mer, la répercussion est immédiate. Les quelques 1500 marinspêcheurs (pêche fraîche, crustacés, goémoniers) relevant des quartiers maritimes de Brest, Morlaix, et Paimpol voient leur activité interdite du jour même de la catastrophe jusqu'à la fin du mois d'avril.

Pour ce qui est des crustacés, la mortalité est limitée, mais les individus présentent un fort goût d'hydrocarbures qui les rend invendables. Les viviers sont imbibés de pétrole et il faut entièrement les reconstruire. Le préjudice est évalué de 1,5 à 2 millions de francs.

La production d'huîtres est plus affectée encore. Dans les Abers, les concessions conchylicoles sont déclarées impropres à l'exploitation du 17 avril 1978 au 30 avril 1980. Tout ce qui n'a pu être transféré pour échapper à la pollution est perdu; le manque à gagner est évalué à 9 millions de francs. Dans la Baie de Morlaix, le stock commercialisable est à détruire à 60 %, ce qui représente 2,5 millions de francs de perte. Au total, 6 400 tonnes d'huîtres sont détruites. L'impact de la marée noire ne pèse pas seulement sur la saison 1978 mais aussi sur celles à venir. En effet, l'ensemencement n'a pu se faire et les petites huîtres, qui n'étaient pas encore commercialisables, sont elles aussi touchées : parviendront-elles à se purifier pour la saison suivante ?

Le Nord Finistère est également la principale zone de récolte nationale d'algues. À lui seul, le quartier de Brest assure les quatre cinquièmes de la production nationale. Le chondrus, algue rouge proche des lichens, est transformé en carraghénanes qui sert d'épaississant, de gélifiant, ou de stabilisant pour l'industrie agro-alimentaire. Les laminaires, grandes algues brunes, deviennent quant à elles des alginates utilisés comme épaississant.

L'impact économique est d'autant plus fort que la méfiance des consommateurs et la chute des cours affecte l'ensemble de la production bretonne alors qu'une partie somme toute limitée des zones de pêche est atteinte.



« AMOCO CADIZ »

PÊCHEURS : "Pas de répit...

BREST. — En signe de protestation solennelle, les inscrits maritimes de Brest et Morlaix déposeront aujourd'hui leurs rôles d'équipage (1). Les pramiers dans chacune des stations maritimes de leur quartier, les seconds de manière collective auprès de l'administrateur des Affaires maritimes de Morlaix, parès une assemblée générale de leur syndicat C.F.D.T., geste symbolique bien sûr "mais assez rare pour montrer combien les marins du Nord-Finistère sont bouleversés par le marée noire de l' « Amoco-Cadiz ». Déjà vendredi après-midi, 400 d'entre eux s'étaient réunis presque spontanément à Portsall dans un mouvement de colère et de grand découragement. Maintenant, c'est la détermination qui l'emporte :

« Les marins ne laisseront de répit aux pouvoirs publics que lorsqu'ils jugeront prises les meaures capables de leur épagner de nouvelles catastrophes », a déclaré M. Didou, secrétaire du comité local des pêches de Brest.



Indemnisations : une mé-

C'est dans cet esprit qu





qu'un spécialiste des crustacés, M.

Mille pêcheurs, six cents

Pour faire face à ce qui est un véritable désastre économique, la profession réclame des compensations et indemnités immédiates.

La colère et le désespoir des pêcheurs sont tels que des mesures d'urgence sont prises dès le 24 mars et que les premiers chèques d'acompte sont versés le 31 mars. Déjà doublement touchés en 1976 par les marées noires de l'Olympic Bravery et du Boehlen, les pêcheurs avaient participé aux opérations de nettoyage. Mais cette fois l'écœurement est trop grand. Ils estiment que leurs propositions pour la prévention et la lutte contre la pollution n'ont pas été écoutées. Les dédommagements promis n'ont toujours pas été versés; beaucoup de paroles, mais pas d'actes.

Ils accusent l'État d'imprévoyance et d'improvisation et refusent de participer au nettoyage. Ils dénoncent l'appel fait aux bénévoles, le spectacle médiatique qui sert à couvrir l'incompétence des gouvernants et l'insuffisance des moyens publics.

Surtout, ils réclament l'indemnisation totale du manque à gagner subi par les sinistrés et non de simples subsides exceptionnels.

Pour la restauration du milieu, ils obtiennent un plan d'urgence suivi d'un plan pluriannuel de repeuplement en espèces les plus intéressantes commercialement : palourdes, coquilles Saint-Jacques, homards.

Ouest-France, 20 mars 1978. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 PER 1624.



Le drame de l'Amoco Cadiz intervient en plein dans l'entre-deux tours des élections législatives des 12 et 19 mars 1978.

Il est donc urgent pour le pouvoir en place de calmer le jeu et de montrer qu'il agit, même en vain. Il semble qu'il y soit parvenu puisque ce scrutin reconduit la majorité, de droite, au Parlement. Au départ, le gouvernement tente de tenir les élus locaux à distance et leur demande de se limiter à rassurer les populations. Mais, en première ligne face à la catastrophe, ceux-ci entendent avoir voix au chapitre. Emmenés par Alphonse Arzel, maire de Ploudalmézeau-Portsall, ils créent dès le mois d'avril un Comité de Coordination et de Vigilance qui fédère les élus de tous les cantons touchés quelle que soit leur couleur politique.

Rapidement, devant l'inefficacité des mesures mises en œuvre, le gouvernement prend conscience de la nécessité de mettre en place un système cohérent et efficient de surveillance, d'information et d'alerte pour prévenir de telles catastrophes. La première mesure en ce sens est prise par décret le 24 mars 1978. Tout capitaine transportant des hydrocarbures est tenu de se signaler au Préfet Maritime dès son entrée dans les eaux territoriales (12 milles marins au large des côtes soit environ 20 km) et de l'avertir de toute avarie survenue à son bord à moins de 50 milles des côtes (80 km).

Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 207 J 191.

Dès le 1^{er} avril 1978, un centre de contrôle provisoire est ouvert à Ouessant.

Un nouveau plan antipollution est adopté en conseil des ministres en juillet 1978. Il consiste à éloigner les pétroliers de la côte, effectuer une surveillance efficace et continue, se doter de vrais moyens d'assistance et créer un groupe scientifique et technique disposant d'équipes d'intervention opérationnelles spécialisées dans la lutte antipollution. La Manche devient une « zone spéciale » où tout rejet en pleine mer est interdit. Les Préfets Maritimes sont désormais les seuls chargés du déclenchement et de la conduite de la lutte en mer en cas de pollution déclarée ou de menace grave et imminente. Dans les mêmes circonstances, les Préfets de département ont la même responsabilité en ce qui concerne la lutte à terre.

Un plan d'intervention local doit être dressé dans tous les départements littoraux « en étroite concertation avec les élus locaux et les usagers du milieu marin ».





Unifier des pouvoirs

Les premières actions entreprises après la catastrophe sont empreintes d'une confusion et d'une impréparation qui accentuent leur inefficacité.

Afin de faire cesser l'éparpillement des compétences et des arbitrages, le Préfet Maritime reçoit une mission générale de police et de sécurité en mer. Désormais unique responsable et seul décisionnaire, il concentre tous les pouvoirs et moyens d'intervention en mer. Il peut mettre en demeure le commandant d'un bateau en difficulté de se faire remorquer. En cas de pollution marine, c'est lui qui a la responsabilité de déclencher un plan POLMAR révisé pour devenir une véritable structure opérationnelle de lutte contre la pollution.

Eloigner le rail de navigation au large d'Ouessant

L'une des mesures les plus emblématiques prises suite à la catastrophe est l'éloignement du rail de séparation du trafic en vigueur au large d'Ouessant depuis la convention de Londres du 15 juin 1977 visant à prévenir les abordages en mer. Ce dispositif consiste en une zone de navigation interdite de 5 miles (8 km) au large des côtes suivie de deux couloirs de navigation, l'un montant vers la mer du Nord, l'autre descendant, séparés par une bande de 2 miles. Le nouveau dispositif repousse les navires entrant en Manche à 24 milles d'Ouessant et les navires descendants à 34 milles. Surtout, les pétroliers chargés et autres navires transportant des cargaisons dangereuses ne peuvent circuler à moins de 27 miles des côtes (43 km). Immédiatement adoptées par l'Organisation Maritime Internationale, ces nouvelles dispositions entrent en vigueur dès janvier 1979.

Améliorer la surveillance des côtes

Le réseau de sémaphores est renforcé afin de mieux prévenir le danger. Ils doivent pouvoir assurer une surveillance complète et permanente des côtes de jour comme de nuit par couverture radar mais également, au besoin, directement sur zone par des moyens aériens et navals.

Le phare du Stiff à Ouessant est ainsi doté d'une nouvelle tour de 72 m de haut et d'une antenne de 12 m de diamètre, ce qui accroît considérablement ses capacités de veille.

Les travaux débutent dès octobre 1978, elle sera opérationnelle en janvier 1981. Le Centre Opérationnel de Surveillance maritime et de Sauvetage en mer de la pointe de Corsen entre quant à lui en fonction en octobre 1982 pour surveiller le rail d'Ouessant.

Renforcer la surveillance et la répression

Pour répondre au choc qu'a provoqué la marée noire dans l'opinion, les opérations de contrôle, de détection et de répression se renforcent, comme en témoigne l'arraisonnement de nombreux contrevenants dans les premiers temps de la mise en place du nouveau dispositif. Certains, en effet, sont véritablement sans scrupules et n'hésitent pas à dégazer, pensant que leur méfait sera « caché » par le pétrole de l'*Amoco* : le 31 mars 1978, par exemple, le pétrolier soviétique *Atko* est pris en flagrant délit entre Dunkerque et Dieppe.





Lutter contre les pavillons de complaisance

Les États exercent leur juridiction sur leur flotte nationale.

Ils sont tenus de contrôler de manière effective la sécurité, l'état général d'entretien des navires qui arborent leur pavillon et de contrôler l'organisation et les conditions de travail qui règnent à leur bord.

Cependant, certains États moins regardants (Panama, Liberia...) octroient des pavillons « de complaisance » à des navires qui s'immatriculent chez eux sans réelle appartenance nationale, uniquement en raison des avantages financiers et fiscaux octroyés par ces pays et de la faible réglementation sociale qui s'applique à leurs ressortissants.

« Il reste maintenant à vaincre la complaisance »...

nous déclare M. ROCQUEMONT, chef de la délégation française à l'O.M.C.I.

ONDRES (de notre correspondante). — C'est avec un sentiment de soulagament que délégation francaise ayant participe à la 3er session de rOMACI (Organisation maratime cottagin inter-gouvernementale) est restrete, vendres à Paris ; els vient en effet de remboriter ambient de la constitución de la

M. Rocquemon. Chef de la délicación francaise, indefiniar du génée maritime. — guiune organisación de maritime. — guiune organisadicisiones ausei rapidement. En cinq semalines. Jour pour Jourceb-érite de Jecul 19 mars, Jourleur auseines Journes Jourjour de la décision de l'C.M.C.L. I nous avons pu fairs accepter nos sous avons pur fairs accepter nos sous avons pur fairs accepter nos sous avons pur fairs accepte nos sous avons pur fairs accepte nos sous avons pur fairs accepted no sous avons pur fairs accepted no sous accepted participation of the sous accepted no sou

Mühlburressenart, is droit mamillime progresse prospa Toolgusmillime progresse prospa Toolgusmillime progresse prospa Toolgussiniste see sinisten. Ainst, il existe
use réglemenation qui a serie
use réglemenation qui a serie
la marée noire de Toriny. Carryon.
Augustral c'et celle de l'Amore
Calle. Presementement, in trover
celle soit au sei segli de l'acces visibles,
se laiseant pas de traces visibles,
se laiseant pas de traces visibles,
se laiseant pas de traces visibles,
de conscience internationse, peur
ma gart. Fal toujours précenties
données des accelents, usefa qu'il colon.
Survinant en ser. En ullisant su n'alternation lidernatique,
préventires et non pas curatire.

- Il cat étonnat de constitute
- Il cat étonnat de constitute.

on pourrail Mejlerer d'une lagon précedite et les pos curations que les délégations et les gouvernements régissen et autement comme l'opision publique : ce vernements régissen et autement comme l'opision publique : ce production de la production de de la produc tue un pròcddent important, à tel point que les Britanniques envisapent de laux côté de définir de la même façon de nouveaux coucert de la même façon de nouveaux coubeurs Comoutilles à ex. as niveau du Cup de Lizard. Ainsi, l'accord sur Ouesauts pourrait devanir un principe général coucornant Soules res cont. l'échaires à approcher res cont. l'échaires à approcher

M. Rocquemont insiste austi. III.

L'Un des protièmes missure autre de l'Annocoulorde par l'accident de l'Annocoulorde par l'accident de l'Annocoulorde par l'accident de l'Annoport préliminaire. Is délegation servicies à COM.C.I. l'avail en
peut coulumière. Ainsi, l'adoption
on nuveraux couloires de navigacies cans la Mische ne serà-cheile
on pureneux couloires de navigacies cans la Mische ne serà-cheile
en parifloris de complaisance n'est
pas entreprise parallélement. On
assi que le laux de perte entre-

Le conseil de FCM.Ch. va donc sur pentier au problem publicar au pentier au problem publicar — Chand des relations terremer existant entre Tadministration. Farmalaur et la casolisare d'un considère comme responsable en cas discident et pourant il n'est out n'atrople sadré, il est beauaprès Dies « que ne veut bien le dies le dicine le dies le di

— chauto, in neuer day portcident. An opposition of the Calcident. An opposition of the Calcident. An opposition of the Calcident. Opposition of the Calcident. And Calcident. Opposition of the Calcident. Calcident. Opposition of the Calcident. Opposition of the Calcident of Calcident.

Les couloirs des Casqui à 15 milles du cap

La connité de sécurité matira de l'O.M. Q.I. n'à pas seurement accepté de réporter à 27 milles assure plus par l'ouissant le extre de l'ouissant le certain de l'ouissant l

L'Elysée souhaite l'application rapide des décisions de l'O.M.

Des contracts vont sur principal de bement pris entra les autorités à calses et britanniques pour qui doussons prises jeuil à Lard par la conseil de sécurité sain de l'D.M.C.I., entrent en applicate plus rapidement possible, and un communique de l'Elyde provendred.

tione lates par la Franco. « C. L. comportal asset d'une a deurse concernant la contection de l'équipement des marines productions des maisses de antes que l'exploratione des maisses Un accuell de principe l'experience été réservé à ces propositions été réservé à ces propositions réle ain que les déclaires cerniprochamis minardéclaires des productions avenir. Course, ces d'appointants pro-

cont l'élaboration a été certe par M. Giocard d'Estaing au vernement pour la l'ullat chain afin d'assurer la nella protection passoire des octes tonnes. Le communiqué signale enfa le président français « rend mage à la comprehensien mate» par tous les recressentais.

Ouest-France, 22-23 avril 1978. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 PER 1624. Les coûts d'exploitation s'en trouvent considérablement réduits (de 20 à 40 % par rapport aux navires conventionnels), aux dépens de la sécurité et de la protection des marins. En 1976, 56 % des accidents maritimes sont le fait de navires de complaisance dont le nombre serait passé de 5 à 30 % de la flotte mondiale en 30 ans. En juin 1978, sur les 900 pétroliers de plus de 100 000 tonnes existants (56 % de la flotte mondiale), 450 sont considérés comme « sous-standard ». Après l'Amoco, la lutte contre les pollutions marines implique donc un renforcement majeur de la réglementation en matière de conception, construction, sécurité des bateaux et formation des équipages qui ne peut être imposé qu'au niveau des instances internationales. Le rapport du Conseil Économique et Social qui fait suite au naufrage de l'Amoco précopise l'interdiction de l'ensemble

Le rapport du Conseil Economique et Social qui fait suite au naufrage de l'Amoco préconise l'interdiction de l'ensemble des ports européens aux navires sous normés. En 1982, les pays membres de l'Union Européenne, la Norvège, la Russie, et le Canada signent un « Memorandum d'entente pour le contrôle des navires » qui les autorisent à contrôler l'état de tout navire faisant escale dans l'un de leurs ports.

Puisque les catastrophes ont dans leur majorité pour cause une panne ou une avarie, il est urgent d'améliorer la sécurité sur les navires eux-mêmes. L'Organisation Maritime Consultative Intergouvernementale impose ainsi sur les nouvelles constructions le doublement des commandes des circuits vitaux (le gouvernail par exemple), la présence de dispositifs d'aide à la navigation et de ballasts séparés (pour améliorer la stabilité).

Enfin, un débat s'engage sur le gigantisme de ces monstres des mers dont les plus gros atteignent 500 000 tonnes en 1978 (jusqu'à plus de 555 000 pour les plus grands aujourd'hui). En cas d'accident il serait impossible de les remorquer ou de les déséchouer, les conséquences seraient catastrophiques.

Se doter de remorqueurs adaptés aux besoins

Lorsque malgré toutes les mesures de prévention des navires se trouvent en difficulté, il est fondamental de disposer de remorqueurs adaptés qui puissent leur porter assistance et éviter le pire. C'est pourquoi, dès juillet 1978, la Marine nationale loue un remorqueur de 16 000 chevaux, l'Abeille *Normandie*, et un autre de 22 000 chevaux, l'Abeille *Bourbon*. Basés à Brest en permanence, ils sont disponibles à tout moment et capables de tracter tout type de bateau. Ils ont à leur bord une équipe d'intervention destinée à être hélitreuillée sur le bateau à assister pour conduire les tentatives de réparations et de remorquage si l'équipage en place n'y parvient pas.



Les capitaines de l'*Amoco Cadiz*, Pasquale Bardari, et du *Pacific*, Hartmut Weinert, sont immédiatement mis en cause.

Le Parquet de Brest ouvre contre eux une information judiciaire pour délit de pollution. Bardari, 36 ans dont 15 ans de service à la mer, est accusé d'avoir pris les mauvaises décisions et de n'avoir pas su faire face à ses responsabilités. Il a perdu un temps précieux à négocier le contrat de remorquage que lui proposait le *Pacific*, et surtout à vouloir en référer à son armateur, aux USA puis à Gênes, alors que face à l'urgence il aurait dû déclencher immédiatement les opérations de secours.

Nul à bord n'a semble-t-il pris à temps la mesure de la gravité de la situation puisque Bardari avait à ses côtés un officier anglais, inspecteur chargé de la sécurité, qui n'a pas recommandé l'appel de détresse! Aux commandes du *Pacific*, Hartmut Weinert est un capitaine qualifié et expérimenté à la tête d'un équipage bien entraîné. Il est néanmoins lourdement chargé, notamment par Bardari qui cherche sans doute à se défausser, avant d'être innocenté. En dépit de la mauvaise réputation de « charognard » qu'ont les remorqueurs, il est rapidement

reconnu que son équipage a pris d'énormes risques pour venir en aide à l'*Amoco* et que les opérations de sauvetage ont bien commencé tout de suite, sans attendre que le contrat soit signé. Le 24 mai 1993 Weinert est blanchi, tout comme Bardari. Faute de charges suffisantes, le tribunal de grande instance de Brest émet une ordonnance de non-lieu à leur encontre. Entre-temps, le capitaine italien aura tout de même été suspendu 3 ans avant de retrouver sa licence.

Le rôle de Conquet Radio est également questionné. Depuis 11 h 20 les opérateurs savent que l'*Amoco* est en avarie et qu'une tentative de remorquage est en cours. Ils semblent en mesure de présumer que celle-ci ne se passe pas bien. Pourquoi dès lors n'ont-ils pas alerté la Marine nationale à réception du message TTT alors qu'ils pouvaient craindre qu'il se passe quelque chose d'inquiétant?

Cependant, le rôle de la station se limite officiellement à assurer les liaisons radio. En l'absence de message formel de détresse, les opérateurs n'étaient pas tenus d'intervenir et devaient même au contraire respecter le secret des conversations privées. Aucune charge judiciaire n'est retenue contre eux.









Pour l'opinion publique, c'est avant tout l'État qui est en cause.

Malgré la désignation le 22 mars de Marc Becam en tant que coordinateur des opérations de lutte anti-marée noire, les pouvoirs publics se sont montrés totalement impuissants à empêcher le désastre.

Que 11 heures se soient écoulées entre l'avarie et l'échouement de l'*Amoco* fait scandale. Comment un tel bateau a-t-il pu dériver tout ce temps-là sans que personne ne s'en alarme ? Pourquoi ni le Sémaphore du Stiff, ni le Centre Opérationnel de la Marine qu'il a alerté, ne sont-ils intervenus plus tôt ?

Le COM a effectivement pour mission première de suivre et coordonner les opérations des bâtiments de la Marine nationale, pas de ceux qui naviguent au commerce. Cependant, la convention de Bruxelles du 29 novembre 1969 sur « l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par hydrocarbures », ratifiée par la France le 10 mai 1972, autorise les États signataires à prendre toute mesure à l'égard de tout navire en cas de « danger grave est imminent de pollution ». Dès lors qu'elle était informée du danger, et même en l'absence d'une demande expresse du capitaine, la Marine nationale était donc fondée en droit à intervenir et aurait dû agir. Si seulement elle en avait eu les moyens matériels! Or le seul remorqueur dont elle aurait pu disposer, le *Malabar*, était alors en mission de surveillance dans le Golfe de Gascogne...

De plus, si la Marine nationale est bien supposée surveiller les côtes, elle ne le fait à l'époque que ponctuellement, faute de moyens, et surtout par l'intermédiaire de sémaphores qui ne fonctionnent que de jour (à l'exception de ceux de Saint-Mathieu et du Raz de Sein) et de radars de faible portée. En outre, si elle est responsable de la police de la navigation, la Marine nationale n'est que « concernée » par le secours maritime dont la responsabilité incombe à la Marine marchande. Or, L'Amoco étant hors de portée des radars du Centre Régional Opérationnel de Secours et de Surveillance du Cap Gris Nez et la Marine marchande ne veillant que le canal 16 (la fréquence internationale de détresse), celle-ci n'a pu avoir connaissance des évènements avant d'en être informée par Conquet Radio, vers 20 h seulement. Elle non plus ne disposait de toute façon pas des moyens matériels adaptés au remorquage d'un tel navire.

La tragédie de l'*Amoco* fait donc éclater au grand jour le manque général de moyens de prévention et d'intervention et le cloisonnement excessif entre les différentes administrations.

L'enquête sénatoriale diligentée pour faire la lumière sur les causes et responsabilités de la catastrophe va même jusqu'à conclure que l'absence de réaction adéquate en temps voulu des différentes administrations responsables en mer n'a finalement pas eu d'influence sur l'échouement de l'Amoco puisqu'aucune ne disposait des moyens matériels suffisants pour en stopper la dérive!

Le gouvernement ne l'ignorait d'ailleurs pas puisqu'au début de l'année 1978 une commission de spécialistes lui avait remis un rapport qui soulignait qu'en cas de marée noire la France ne disposait d'aucun moyen de lutte sérieux et l'avertissait que toutes les conditions d'une catastrophe étaient réunies! (Politique Hebdo 1-9 avril 1978)

AMOCO-CADIZ - Pour L'U.R. - CEDT LA RESPONSABILITE DU SOUVERREMENT EST METTEMENT ENGAGÉE.

Encore une fois, les moyens utilisés pour lutter contre la "Murée Moire" apparaissent dérisoires.

Once années après la maufrage du "TIRREY-CANYON" e'aurent dos pas suffi pour rechrecket et mettre au point les moyens qui s'évéreraient efficaces.

SERVEY - "ROUM") les représentants du pouvoir, les toumes politiques viennent sur place, ressurer les opplictions, résèbent les milles choces et font les milles promoses. Come si la maufrage de 1/MMCO-COOT deste du le facelles.

L'union Régionale CFST cooleme à nouveau les cumequites patrollères plus précoupées à la recherche des profits maximum que de sécurité et qui pour ce faire, foot appel 8 des nayires bettant paullion de completance.

"TWA-TWA-CUT la responsabilité du gouvernement est épalement methemet lengigé. (n° stelen-ch-1 pour pressuré résolament une pairtique ébodissant au renformant de la replanatation merciane (l'inférnière de baleaux de fort tempe) estaltance automatique aux merimes en difficulté...) et pour axigarque la conception des pércollers soit mortifie ne vise d'une plus grande sécuricé (double couve en sectioulier ...)

concernées, estje dans l'immétrat que tout soit mis en ouvre pour que les professionnels de la picte soient rapidement indennisés et que des euyens soient engagés pour le nettojoge du

St Brieuc, le 22 Mars 1978

Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 207 J 191.

AVANT LA CATASTROPHE

le préfet maritime devait intervenir

Les autorités maritimes ne devaient pas attendre l'appel du pétroller... et les fusées rouges. Elles avaient le droit et mâme le devoir d'intervenir avant que l'Amoco-Cadir ne s'éventre sur les récits de Portsail et ne pollue les côtes de Responance.

Cette opinion est celle d'u spécialiste du droit de la me de Jean-Pierre Beurler. La cart de Jean-Pierre Beurler. La cart de la commanda l'acceptation de la resherche de la Faculté de Bre st élécuents : il est docteur e si le Mer de la Faculté de Bre et élécuents : il est docteur e rôle et en droit de la mer, se rélatire général du CNIMER » éléque des organisations pouvernementales à la troisier conférence de l'O.N.U. du des conférence de l'O.N.U. du des conférences de l'O.N.U. du des conférences de l'O.N.U. du des les l'O.N.U. du des l'O.N.U.

Pour M. Beurler, conventions internationales, textes de fois et decrets d'application à l'appui. Il Ets français, lors de la catastrophe de l'Amoco-Cadia systitust pouvoir d'intervenir, que ce soit dans au zone économique de 200 milles, dans aes seux inté-triritoriales et ses seux inté-

a Lora dea procedentes cutatrrophes en riviett par le cas. Lea autoritée étainet lites par le droit ou l'absence des droit et elles ne pouvaient pas faire elles ne pouvaient pas faire ment de l'autorité de l'Annoco-Codiz over fini le En haute mer, quand un navire présent une mence pour l'état riverain, le 21 novembre 1969 jul permet de prendre des meures contra ce navire. Si il doit prévenir ce navire. Si il doit prévenir ce navire.

e Dans les eaux territoriales l'Esté axez en acuviraineté el s plénitude de ses pouvoirs sant à respocher le libre passage innofferail ou innocent. Mai contre toute menace, de que que ordre qu'elle soit, cet Est le pouvoir d'intervenir. Dans le seux intérferures centin, la souve crimété est là ausai absolue e de plus II n'y a par de passage lessoure.

Tous pouvoirs au préfet maritime :

Un décret du 9 mars 78

Cetta souveraineté et cert plénitude de pouveirs de l'Eta un décret en date du 8 mars. 7 les délàque au Préfer, Martism e Publie au Journa official, l samedi 11 mars, ce dèvret éta applicable, après un jour frant le mardi 14 mars », dit M Bourlor.

occret Profest Maritime, taire de l'autorité de l'Et présentant d'incident de l'Et présentant direct du s'enternant d'incident de administra et de chacun d'inaires, a untorité de administrative générale e dans la liliation de la région time... Il est investif d'ur les domaines où a s'essert d'in de l'Esta, notamment qui concerne la défens

a Le Prèfet Maritime soon

de besoin, la mise en œuvre de leurs moyens. Pour remplir les missions d'intérêt général dont il est chargé, il prend toutes initiatives et mesures nécessires et bénéficie, le cas échéant, de concours des services et admi-

> e Les autoritée territoriales, evides extérieurs et établisseents publics de l'Etat ayent le compétences en mer desant le Prétes Martine informé es affaires susceptibles d'avoir le importance particulière en er... »

« Ce décret, commente M. Beurler, accorde au Préfet Martillime, l'autorité de police administrative générale en mer destadre un police préventive, qui al donne le droit d'intervent; a tout moment et en toutes circonstances, pour qu'un dommape ne se produise pair. Ce pouvoir de police, les préfets ma tritimes le demandaient depuis

E Dans l'affaire de l'Amoco, la Pridet Muziriam, investi, de plus sopriet, ne dovoir pour potent per l'acceptant par potent per l'acceptant pe

Un mauvais decrei

est mauvaia, catime M. Borrier. Le Préfet Maritime en Incapable de coordonner en moyens d'intervention chieles, n'est pas l'homme de la situa spectaculaire qui n'a rien code « Déjà la Gicama, a dohu dans as âche de coordinatio

dans as tache de coordination de 3m ministeres et ancréateires de mortales de 2m ministeres et ancréateires de Teta. Aujourd'huit la preuve est blien faite qui lest indisponsable de regrouper les administrations de la mer sous une même direction. Mais une direction dotte de povorier, pos de secrétariat d'État, ni de minister de la qualité de la vie bis 1 3 « Vivens donc d'abord, est mo M. Reurier, une déficacion le man. M. Reurier, une déficacion à

« Vinces done d abord, est me M. Burrier, uma délégation l'ostilisation et à la sexveyare de la mer, d'inclement ratiu ve. Cette délégation pourra ve. Cette délégation pourrainfluence le Conseil des ministres pour que le gouverneure puisse avoir une véritable politique de la mer, et que dos es autrophes telles que l'Amocc Cadiz, ne se produisent pau Cadiz, ne se produisent pau Ca die n'aurais jamois da s

 Mais II ne fallait pas d'atente, et au contraire des gens apables d'intervenir tout de uite. Ce qui veut dire des noyens de sauvetage, qui par asence sont un service public.

Propos recueitlia p

Le Marin, 31 mars 1978. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 PER 1703.



Face à l'ampleur de la catastrophe, l'émotion et la colère se transforment rapidement en exigence de justice.

Les pollueurs doivent payer, de tels crimes contre la Nature ne peuvent plus rester impunis! Pour les Bretons, il s'agit d'obtenir réparation des dommages mais surtout de faire jurisprudence afin que les préjudices subis, et notamment le préjudice écologique, soient reconnus. Leur territoire a été agressé, il en va de leur dignité de le faire reconnaître.

Dès le 21 avril, un Comité de Coordination et de Vigilance rassemblant les élus des cantons touchés est créé pour faire entendre la voix des populations locales et conduire la bataille judiciaire de manière indépendante. Mené par Jean-Baptiste Henry, adjoint au maire de Plouguiel, ce « Comité Amoco » se constitue partie civile et porte plainte contre l'armateur, Amoco International, mais aussi contre la Standard Oil of Indiana, sa société-mère, le groupe Shell, Bugsier (l'armateur du *Pacific*) et le chantier Astilleros, constructeur du bateau. Dès le mois d'avril aussi, la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne et les marins-pêcheurs entament une action en responsabilité civile.

De son côté, le 13 septembre, l'État français dépose plainte contre Amoco International et la Standard Oil of Indiana et invite les communes à se joindre à lui. 14 communes le suivront; 46 ont rejoint le « Comité Amoco ». Le cabinet Huglo-Lepage, spécialisé dans les questions environnementales, est chargé de représenter les Français en collaboration avec le cabinet américain Curtis.





En juillet 1979, l'ensemble des plaintes est porté devant la cour de justice du district de Chicago où le juge Mac Garr est désigné seul compétent. Pour unifier la lutte et mutualiser les coûts, un « Syndicat Mixte pour la Protection et la Conservation du Littoral du Nord Est de la Bretagne » est créé le 28 juin 1980. Ce syndicat rassemble 44 communes et le Conseil général des Côtes-du-Nord et 33 communes du Finistère. Il sera rejoint dans un second temps par les parties privées (marins, commerçants, hôteliers...). Ses statuts stipulent ses objectifs : « effectuer ou faire effectuer les études et recherches pour apprécier les atteintes et déterminer les travaux utiles à la restauration du milieu...mettre en œuvre tous les moyens légaux pour poursuivre les actions judiciaires entamées... et mobiliser les financements nécessaires aux réparations ».





Ce « procès du siècle » commence selon la procédure américaine par une phase de « découverte » qui vise à établir les responsabilités de la catastrophe.

Au cours de cette période, de la fin de l'année 1979 à décembre 1981, chaque partie instruit l'affaire de son côté et est tenue de fournir l'ensemble des éléments en sa possession à la partie adverse. Ce qui représente environ 1,5 million de pages pour Amoco et 500 000 pour les Français.

La matérialité des dommages subis est très difficile à établir et très contestée par les quelques 150 avocats engagés par la Standard Oil. La partie est largement inégale pour les petits Bretons qui ont osé se confronter à ce géant! La Standard Oil n'est en effet rien de moins que le 9° groupe industriel américain.





Bleu Pétrole, page 56, Morizur et Montgermont, 2017.



Ouest-France, 20 avril 1984. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1279 W 135.

Présent dans 40 pays dans les domaines pétrolier, chimique, minier... son chiffre d'affaire s'élève en 1979 à 20 milliards de dollars. Il possède 19 tankers dont 4 de plus de 220 000 tonnes. Le groupe va mettre toute sa puissance financière dans la balance pour obtenir le jugement qui lui soit le plus favorable possible. 200 témoins et experts sont entendus entre janvier et avril 1982 puis les parties elles-mêmes entre mai et novembre 1982.

Après un délibéré de 18 mois, le verdict du juge Mac Garr tombe le 19 avril 1984 : c'est une immense victoire pour les Français ! Le groupe Amoco dans son ensemble est déclaré responsable conjointement et de façon illimitée. Le juge retient que la cause principale de la catastrophe est bien la panne de l'appareil à gouverner causée par la mauvaise maintenance du navire et l'incapacité de l'équipage à faire face à ce type de panne. La négligence du groupe est avérée : les spécifications du constructeur en ce qui concerne la quantité et la qualité de l'huile, le rythme des vidanges et des passages en cale sèche pour révision n'ont pas été respectées. En tant que propriétaire du navire, Amoco Transport devait veiller à le maintenir en bon état. Amoco International est responsable en tant qu'exploitant direct du navire, ainsi que la Standard Oil qui, en tant que société-mère, est responsable des agissements de ses filiales.

Le juge rejette la « demande reconventionnelle » (contre-accusation) formée par le groupe Amoco contre l'État français et les collectivités bretonnes pour insuffisance de l'assistance en mer et de la lutte contre la pollution.



Une fois les faits établis, le procès en dommage peut commencer. Il ouvre le 15 avril 1986 ; 150 témoins et experts seront entendus.

Le Syndicat avait initialement demandé 1 milliard de francs de dommages. Cependant, la procédure s'étalant dans le temps, la mer accomplit son œuvre de nettoyage et certains dommages deviennent moins visibles Les Bretons renoncent donc à tout ce qui peut être contesté et rabaissent leurs prétentions à 693 millions de francs. Les demandes d'indemnisation doivent être exposées dans des dossiers très construits chiffrant de manière précise et étayée pour chaque commune les frais directs relatifs au nettoyage et à la remise en état des infrastructures. La perte d'image de marque, le manque à gagner en raison de la sous fréquentation touristique, les atteintes à l'environnement et les pertes biologiques, ou encore les pertes « d'aménité » (gênes et perturbations subies par les populations) sont plus difficiles à prouver. Chaque chiffre est âprement contesté par les avocats du groupe Amoco.

Le premier jugement en dommage intervient le 11 janvier 1988. C'est la douche froide pour le Syndicat qui n'obtient que 63,4 millions de francs, soit environ 10 % de ce qu'il réclamait! Mac Garr ne retient que les dépenses effectives, sur preuve, et considère que les estimations des Bretons sont très exagérées. Il refuse de prendre en compte le préjudice écologique, la perte d'image de marque ou d'aménité. L'État français, quant à lui, reçoit la moitié de ce à quoi il prétendait. Le juge lui reproche la trop grande générosité de certaines indemnisations.

Among Co GADIZ»: LE PRIX
DUNE MARREE NOIRE

Deuxième phase du plus important procés de lististive juicidiaire maritime mondiale:
l'évaluation des dommages. Pour cela, l'étal français et les communes broisnes touchées par le manifergage du plus important procés de les communes broisnes touchées par le manifergage du plus important procés de les communes broisnes touchées par le manifergage du plus important procés de les communes broisnes touchées par le manifergage du plus important procés de les communes broisnes touchées par le manifergage du plus important procés de les communes broisnes touchées par le manifergage du plus important procés de les communes broisnes touchées par le manifergage du plus important procés de les communes broisnes touchées par le manifergage du plus important procés de les communes broisnes touchées par le manifergage du plus important procés de les communes broisnes touchées par le manifergage du plus important par le manifergage de les communes broisnes touchées par le manifergage du plus important par le manifergage de les communes broisnes touchées par le manifergage de le leurs factures.

S'et au d'autre d'autre de leurs d'autre d'autre de leurs d'autre d'autre de leurs d'autre d'autre de leurs d'autre d

Les Français n'acceptent pas ce jugement et, à l'instigation de leurs avocats américains et s'appuyant sur les erreurs et oublis du juge (les deux départements notamment n'ont pas été pris en compte), ils lancent une procédure en « rectification ».

Un second jugement, rectificatif, est donc rendu le 21 février 1989. Un peu plus généreux, il octroie 96 millions de francs au Syndicat et 281 millions de francs à l'État. Le jugement définitif du 24 juillet 1990 l'est un peu plus encore : le Syndicat reçoit 123 millions de francs, ce qui lui permet de payer les frais de justice et de retrouver les crédits engagés mais ne dégage aucune indemnité compensatoire. Faisant cause commune, le Syndicat et l'État français se pourvoient néanmoins en appel. Le nouveau jugement tombe le 24 janvier 1992. La responsabilité d'Amoco est bien confirmée mais le jugement précédent également. Le juge Norgle (qui a pris la suite de Mac Garr désormais retraité) accorde toutefois le relèvement des taux d'intérêt, ce qui porte la somme octroyée au Syndicat à 225 millions de francs. L'État reçoit pour sa part près d'1 milliard de francs ; il reversera 100 millions aux communes sinistrées au titre du « juste retour. »



Quoi qu'il en soit, ce procès-fleuve se solde par une réelle victoire morale. Les Bretons sont reconnus en tant que victimes ayant droit à des réparations. Surtout, ils ont réussi à faire condamner les vrais responsables, la maison mère et pas uniquement ses filiales-écrans. De plus, c'est la responsabilité du groupe Amoco en tant que personne morale qui est retenue, pas celle, personnelle, de ses dirigeants. Cette victoire est largement le fruit de l'obstination et du charisme d'Alphonse Arzel qui a engagé son honneur et d'importants moyens financiers dans la bataille, et qui a su, avec Charles Josselin, fédérer et maintenir la cohésion des parties par-delà leurs clivages politiques et les moments de doute ou de découragement. L'œuvre aussi de Jean-Baptiste Henry, qui a conduit la délégation française aux États-Unis tout au long de cet interminable procès.



Dans le sillage de la marée noire de l'Amoco Cadiz, le Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux est créé en conseil des ministres le 5 juillet 1978.

Il entre en fonction en janvier 1979 avec pour mission d'améliorer les moyens et les techniques de lutte contre la pollution : le CEDRE recherche et expérimente les matériels, produits et méthodes les plus efficaces pour combattre les pollutions marines. Il développe les techniques de traitement des déchets et de restauration des sites et exerce une veille permanente.

En tant qu'expert, il est susceptible d'intervenir dans le monde entier en cas de pollution pour évaluer la situation et aider à l'organisation des opérations de lutte. Il a également un rôle important en matière de formation.

LES MÍSSIONS DU CEDRE

- Gérer un centre de documentation rassemblant les informations sur les matériels et les produits utilisables en cas de sinistre en France et à l'étranger.
- Encourager la promotion et la coordination des recherches effectuées par divers organismes engagés dans des études spécifiques à la lutte contre la pollution.
- Définir les procédures d'homologation des produits.
- Expérimenter produits et matériels afin de définir leurs possibilités réelles d'utilisation.
- Participer au suivi des pollutions, conduire des expérimentations sur les traitements des déchets et la restauration des sites.
- Conseiller les administrations dans le choix et l'emploi de leurs moyens de lutte.
- Animer des sessions de formation ou d'entraînement des personnels.
- Agir comme conseiller technique des administrations dans les instances internationales.
- En cas de sinistre assister les autorités responsables de la lutte.





CENTRE DE DOCUMENTATION

DE RECHERCHES ET D EXPERIMENTATIONS

SUR LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES DES EAUX

COCCESSOR

COCCE

Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 30 J 315.



En 1998, les derniers travaux de suivi écologique montrent que le milieu marin des fonds de baie touchés par le pétrole de l'*Amoco* reste déséquilibré.

Cependant, les effets de long terme sur certaines espèces (cancer, réduction de la capacité reproductive, fragilisation des générations nées après la catastrophe...) ont été plus mesurés que ce que les scientifiques craignaient. Cette catastrophe sans précédent aura donc perturbé durablement le milieu marin mais sans le stériliser complètement. Ce qui reste du monstre gît désormais par 30 mètres de fond, disloqué et éparpillé sur une zone de 600 m², ce qui en fait l'un des plus grands sites d'épave plongeable au monde.

Après ceux du *Tanio* (1980) et du *Gino* (1988), le naufrage de l'*Erika* le 12 décembre 1999 confirme la nécessité de la lutte anti-pollution. Et plus encore celle des mesures de prévention et de dissuasion, puisque ce navire âgé de 25 ans était notoirement en très mauvais état et n'aurait jamais dû prendre la mer. Le procès, qui dure sept ans, conduit à la reconnaissance désormais inscrite dans le droit français de la notion de préjudice écologique.

L'Union européenne durcit sa législation relative au transport maritime de pétrole et produits dangereux, notamment en ce qui concerne le contrôle des bateaux. Les pétroliers et minéraliers neufs doivent obligatoirement être dotés d'une double coque.

Cela n'empêche pas qu'en novembre 2002 les côtes atlantiques soient une nouvelle fois souillées par le pétrole du *Prestige*, échoué au large de la Corogne. Immatriculé aux Bahamas mais appartenant à une société de droit libérien, le *Prestige* est placé sous la responsabilité d'officiers grecs dirigeant un équipage roumain et philippin... Ce complexe montage n'est pas fortuit. Il vise sciemment à diluer les responsabilités en cas de catastrophe et à les rendre plus difficiles à établir.

Malgré les progrès accomplis en termes de législation internationale et de contrôle, au XXI^e siècle, des navires en mauvais état et aux équipages sous-qualifiés continuent à circuler : la lutte antipollution reste un défi sans cesse renouvelé mené quotidiennement sous la responsabilité de la Marine nationale.





Dès l'époque où le procès de l'Amoco Cadiz prend fin, en 1992, la pollution par hydrocarbures n'est déjà plus la seule menace qui pèse sur l'environnement marin.

Les cas de pollution dus aux produits chimiques parfois extrêmement toxiques transportés par voie maritime se sont multipliés depuis les années 1980. L'augmentation du fret maritime, et donc du nombre de conteneurs tombés accidentellement à la mer, constitue une autre source de risque de plus en plus importante.

Devant ce constat, le Syndicat Mixte pour la Protection et la Conservation du Littoral Nord Est de la Bretagne décide en 2001 de modifier ses statuts pour prendre en compte ces nouveaux risques et perdurer dans le temps. Désormais baptisé Viqipol il se refonde en s'inscrivant dans un objectif général et international de prévention et de limitation des risques en tous genres liés au trafic

maritime et de représentation des intérêts des riverains des régions littorales qui y sont soumises. La condamnation des pollueurs et la juste indemnisation des victimes restent au cœur de son action, mais il se dote d'axes nouveaux tels que la participation à la prévention des accidents par la veille juridique, technique et scientifique et les échanges d'expérience.

Il engage également une politique résolue de sensibilisation au risque et d'accompagnement des communes avant, pendant et après la pollution pour les aider à se préparer et à réagir au mieux en cas de sinistre (démarche préventive dite Infra POLMAR).

En 2018, Vigipol rassemble 115 communes, les Conseils départementaux du Finistère, des Côtes d'Armor et de la Manche ainsi que la Région Bretagne. L'extension de son champ d'action à l'ensemble des collectivités du littoral français est prévue à l'horizon 2020.

Lundi 16 Juin 2008 Le Télégramme

Vigipol. La vigilance reste de mise

« Où en est Vigipol depuis sa création ?» L'interrogation est forcément récurrente dans une structure née du dra-me de l'Amoco Cadiz et mise sur pied en 1980.

Le Syndicat mixte de protection du littoral breton vient de connaî-tre un profond renouvellement avec 80 nouveaux membres sur 149 et dressera un bilan de son action lors de l'assemblée géné-rale qui se tiendra à Saint-Pol en septembre. Accueilli par Nicolas Floch, le bureau syndical s'est réuni samedi matin à l'hôtel de ville pour établir l'ordre du jour de la rencontre.

101 communes littorales Présidée par Pierrick Perrin, mai-re de Pleumeur-Bodou et prési-dent de Vigipol, la réunion de tradent de Vigipol, la réunion de tra-vail a réuni François Cuillandre, maire de Brest, Chantal Simon-Guillou, vice-présidente du conseil général du Alini Simon-Alain Cadec, conseiller genéral des Cüts-d'Armor, Adrien Ker-wella, maire honoraire de Saint-Pol, Alphonse Azzel, sénateur-maire honoraire de Polustalurio Pol. Alphonse Azzel, sénateur-maire honoraire de Polustalurio Colloques et la blan du souficia. Prof. Approrse Arzel, senateur maire honoraire de Ploudalmé-braire honoraire de Ploudalmé-zeau, Martine Gaborit, conseillé-re municipale de Lannion, ce soutenue à l'encontre des Claudé Mahé, adjointe au maire de Perros-Guirre. Une diversité égographique qui s'explique par la composition du syndicat, fort les responsables de la réglemen-



Nicolas Floch a accueilli Pierrick Perrin, François Cuillandre, Chantal Simon-Guillou, Alain Cadec, Adrien Kerw Alphonse Arzel, Martine Gaborit et Claudine Mahé.

Surveillance et actions en justice
S'il est jalonné de publications, de colloques et de recherches, le bilan du syndicat intercommunal est avant tout celui d'une vigilance soutenue à l'encontre des dégazages d'hydrocatures.
Ses actions sont à la fois préventinge et visient autoritées et l'entième et visient autoritée.

de 101 communes littorales, sur tation du trafic maritime que les navires et exigent des cautions trois départements, de 8 rest à la stances chargées de négocier les conventions internationales. Vigipol a également pour mis-sion de défendre les victimes en justice. Partle civile dans de nom-breuses affaires ces dernières années, elle demande systématiarmees, elle delmanue systemati-quement des dommages et inté-réts et obtient régulièrement satisfaction, signe que l'époque de la fatalité est révolue. Force est de reconnaître que les arma-teurs se sont réveillés depuis que les procureurs immobilisent les

Les pollutions chimiques

aussi Parmi les nouvelles orientations envisagées, le champ d'action sera vraisemblablement élargi à court terme à d'autres causes de pollution que les hydrocarbures notamment les pollutions chimi-ques en raison du grand nombre de navires transportant ces marchandises à risque au large des côtes bretonnes.

Le Télégramme, 16 juin 2008. Collection particulière G.M.

Les pollutions maritimes aujourd'hui

La pollution par le pétrole est de mieux en mieux connue et étudiée, ainsi que les moyens de la prévenir et d'y faire face. Pour autant, le risque existe toujours.

En 2012, Le *Thisseas* est surpris traînant derrière lui une nappe d'hydrocarbures de 35 km ce qui lui vaut une amende d'un million d'euros. La Bretagne y reste particulièrement exposée puisqu'en 2018 45 000 navires. soit 70 % du trafic mondial, sont passés par le rail d'Ouessant. Mais c'est en mer de Chine orientale qu'a eu lieu l'une des dernières grandes marées noires répertoriée au monde. Début janvier 2014, le Sanchi, un pétrolier iranien battant pavillon panaméen, coule après avoir brûlé pendant une semaine suite à une collision avec un porte-conteneur hongkongais. Il transportait 136 000 tonnes de « condensat ». Extrêmement volatil, ce produit est issu des gaz contenus dans les puits de pétrole qui se liquéfient au moment de l'extraction. En s'échappant dans la mer, ce produit ultraléger ne forme pas une nappe mais une sorte de nuage particulièrement toxique qui flotte entre deux eaux. C'est l'inhalation de ces vapeurs qui aurait provoqué la mort des 32 membres d'équipage du Sanchi.

Mais si les hydrocarbures figurent toujours en tête des volumes transportés, ils ne sont désormais plus les seuls à être à l'origine de pollutions marines. Le protocole de 2010 lié à la convention de 1996 sur « la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer » consacre la notion de « substances nocives et potentiellement dangereuses ». C'est-à-dire tout produit susceptible de porter atteinte au milieu et à un usage normal de la mer, hors hydrocarbures. Les pollutions que ces produits très variés provoquent ne sont pas toujours aussi facilement détectables que celles dues aux hydrocarbures qui se voient et se sentent aisément. Surtout quand ils ne sont pas transportés en vrac et clairement identifiés mais qu'il s'agit de produits solides transportés en colis au milieu de marchandises variées. Le danger est alors renforcé par les interactions possibles entre ces différentes substances qui peuvent démultiplier les risques d'incendie ou d'explosion par exemple.

SHIPPING

Au moins quatre morts dans l'incendie du porte-conteneurs « Maersk Honam »

L'incendie du « Maersk Honam » au large des côtes ndiennes a été circonscrit au bout de plusieurs jours À l'intérieur, les sauveteurs ont retrouvé les corps de trois des guatre marins disparus.

Émotion et interrogation

ne du Maersk Ho

par les marins à bord de ces trée

Le Marin, 15 mars 2018. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 PER 1703.

emarin and tures 2019

Quels enseignements tirer après la collision entre l'« Ulysse » et le « CSL Virginia »



Méditerranée, Thierry Duchesne revient sur la collision au large du cap Corse, en octobre, entre le roulier de la Cotunav et le porte-conteneurs chypriote. S'exprimant ici à titre personnel, il déplore la trop grande confiance dans les instruments et la marin chez les navigants. ents et la perte du sens

Le Marin, 15 mars 2018. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 PER 1703.

La multiplication des facteurs de risques

L'essentiel du fret mondial de marchandises s'effectue désormais par voie maritime sur des « géants des mers » pouvant transporter plusieurs milliers de conteneurs à la fois.

Or, pour réduire les délais et donc les coûts, leur chargement n'est pas toujours suffisamment sécurisé : on estime que 5 000 à 10 000 conteneurs sont perdus en mer chaque année. Jusqu'à 517 en une nuit pour le *Svendborg Maersk* en février 2014, mais suite à une collision. C'est ainsi qu'on peut voir régulièrement arriver à la côte chaussures, meubles, écrans de télévision, jouets... quand il ne s'agit pas de substances nocives mal déterminées. Le risque réside alors non seulement dans la pollution (chimique notamment) mais encore dans les dégâts que ces conteneurs flottants entre deux eaux sont susceptibles de causer en cas de collision avec un navire.

L'endroit où se déclare la pollution peut également intervenir comme facteur aggravant. Ainsi, le 14 juillet 2012, un conteneur explose sur le MSC Flaminia, entraînant un violent incendie et la mort de trois marins. Plusieurs semaines sont nécessaires pour éteindre l'incendie dans la crainte perpétuelle de nouvelles explosions puisque la nature exacte des produits dangereux se trouvant à bord n'est pas connue. Le bateau naviguait dans l'Atlantique Nord au moment du sinistre et il a pu être maintenu au large pendant toute la durée de l'incendie mais on imagine le désastre pour les populations si les faits étaient survenus à l'abord immédiat des côtes! On peut aussi citer l'exemple de MSC Zoe

qui, le 2 janvier 2019, perd 280 conteneurs (sur les 19 000 qu'il est capable de charger par voyage) au large des Pays-Bas, à proximité de l'archipel des Wadden (Danemark), réserve naturelle inscrite par l'Unesco. Il ne transportait apparemment pas de substances hautement toxiques, si ce n'est du peroxyde de benzole, potentiellement dangereux s'il touche terre car inflammable et source de brûlures.

Mais même sans accident, la pollution résulte de la circulation même des navires et du fioul lourd qui sert à leur propulsion. Cette pollution « fonctionnelle » est due notamment aux paquebots de croisière, de plus en plus nombreux et de plus en plus grands. Pour tenter d'y faire face, l'Organisation Maritime Internationale a prescrit de nouvelles normes environnementales, en vigueur au 1^{er} janvier 2020, qui imposent notamment une réduction des émissions de soufre et de dioxyde de carbone. Déjà, pour contourner cette législation et respecter le nouveau seuil admissible de soufre qu'ils rejettent dans l'atmosphère, certains navires se dotent d'épurateurs qui extraient le soufre de leurs gaz d'échappement... mais pour le rejeter dans l'eau!

Le Conseil International pour des transports propres estime qu'en 2020 les paquebots de croisière consommeront environ 4 millions de tonnes de fioul lourd pour leur propulsion et qu'ils rejetteront à la mer 180 millions de tonnes d'eau de lavage acide, chaude et contaminée par des agents cancérogènes et des métaux lourds. On imagine aisément l'effet dévastateur sur le milieu marin!



Un jalon pour l'histoire, un défi pour aujourd'hui

L'échouement de l'*Amoco Cadiz* et la marée noire qui en a résulté n'ont pas été une simple catastrophe de plus.

Un seuil a été franchi dans la gravité de la pollution et de l'atteinte à l'environnement. Toutefois, cette tragédie a eu pour vertu de faire progresser la prise de conscience collective de la fragilité du milieu et de la nécessité de le protéger. Les multiples études pluriannuelles et internationales engendrées par cette pollution ont permis de faire avancer la recherche fondamentale et la veille écologique. Les chercheurs se sont aperçu qu'en l'absence d'enregistrement de l'état antérieur de la biodiversité ils manquaient de points de comparaison pour mesurer l'impact exact de la destruction et le temps nécessaire à la renaissance des milieux naturels. Afin d'améliorer le



Collection particulière, G.M.

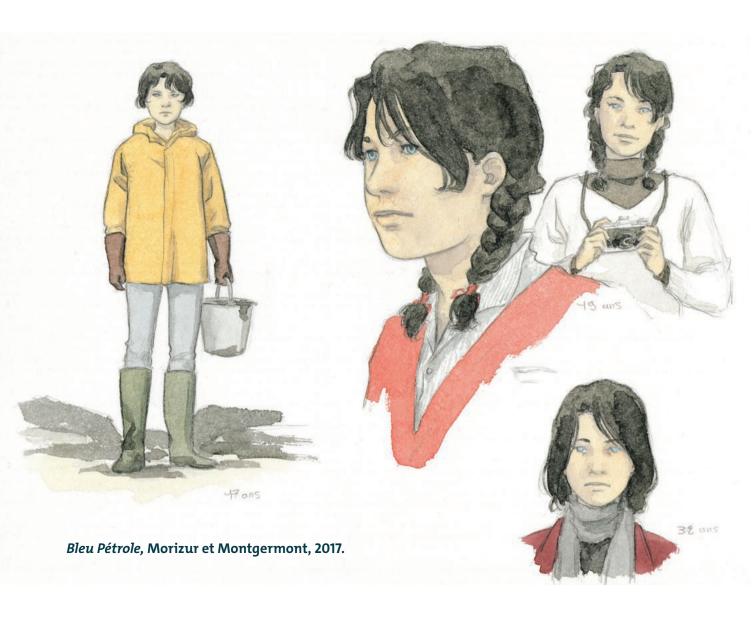
suivi écologique, des directives nationales et européennes ont donc imposé l'étude régulière du littoral. C'est ainsi que l'Observatoire du littoral Breton est créé pour mesurer et consigner dans la durée l'état des écosystèmes.

Le jugement pionner auquel a donné lieu l'épique combat judiciaire engagé par les Bretons a fait jurisprudence. La reconnaissance de la responsabilité pleine et entière du groupe pétrolier à l'origine de la pollution et les pénalités financières, mesurées eu égard à sa puissance économique sans être toutefois anodines, ont amené les armateurs à plus de prudence dans leur course au profit. En 2007, le procès consécutif à la marée noire provoquée par l'*Erika* consacre la notion de dommages écologiques et condamne Total à verser 200 millions d'euros de réparations (dont 13 millions au titre du préjudice écologique) et à 375 000 euros d'amende.



Aujourd'hui, plus de 8 000 navires citernes transportent deux milliards de tonnes d'hydrocarbures chaque année et des milliards de conteneurs permettent à la plupart des produits manufacturés que nous achetons de traverser les mers. L'action internationale pour la maîtrise des risques engendrés par le transport maritime est donc toujours nécessaire. Et, bien qu'on puisse déplorer qu'elles ne soient pas toujours appliquées avec autant de rigueur qu'elles le devraient, de nombreuses mesures sont régulièrement prises en ce sens par l'Organisation Maritime Internationale.

Cependant, le défi actuel auquel est confronté le milieu marin aujourd'hui dépasse la seule question du trafic maritime. Une part de plus en plus importante des pollutions qui le touchent provient des eaux usées des villes, de l'industrie, de l'agriculture... qui lui parviennent par les fleuves et les pollutions atmosphériques. C'est tout le cycle de l'eau qui est concerné. « Mort des oiseaux, mort de la mer, mort de l'homme » scandaient les manifestants anti-*Amoco.*...







RETROUVEZ CETTE EXPOSITION

- **Du 10 juillet au 28 août 2020** Sémaphore de la pointe du Grouin — **CANCALE**
- **Du 14 septembre 2020 au 8 janvier 2021** Archives départementales d'Ille-et-Vilaine — **RENNES**







Département d'Ille-et-Vilaine

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine 1, rue Jacques-Léonard – Rennes Tél. : 02 99 02 40 00

Mail: archives@ille-et-vilaine.fr www.archives35.fr Suivez-nous sur:

facebook.com/archives35

f twitter.com/archives35

www.instagram.com/archives35/

www.ille-et-vilaine.fr